

PROCÈS-VERBAL de la quatre-cent-vingtième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 14 novembre 2024 à 9 h, en présentiel et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 16 janvier 2025

Membres	Présent·e	Absent·e	Membres	Présent·e	Absent·e
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X Jusqu'à 10h34		LACELLE, Christian Étudiant	X	
BEAULIEU, Hanneke-Gerrie Étudiante		X*	LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant	X	
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LE GALL, Véronique Co-directrice – Module des sc. administratives	X	
BEN AMOR, Salma Professeure		X*	NOËL, Martin X. Responsable de programme cycle supérieur	X Jusqu'à 10h24	
BOURGON, Vincent Étudiant	X		PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		RAMOS, Laura Étudiante	X De 9h05 à 10h30	
DÉRY, Chantal Professeure		X*	SERGENT, Pascal Chargé de cours	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X De 9 h57 à 10h34		TURGEON, Stéphanie Professeure		X*
GÉLINAS-PROULX, Andréanne Professeure	X		VANHOOREN, Romain Chargé de cours		X*
HARVEY, Nicolas Chargé de cours	X		Siège vacant (étudiant.e)		
LABERGE, Murielle Rectrice		X*	Siège vacant (étudiant.e)		
Personnes convoquées	Présent·e	Absent·e	Personne invitée	Présent·e	Absent·e
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X	-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

La rectrice et présidente, madame Murielle Laberge, étant absente, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, monsieur Vincent Beauséjour, assurera la présidence de la Commission des études. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 00.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

SUR CONSENTEMENT DES MEMBRES

- 2.- Procès-verbal :
 - 2.1 Quatre-cent-dix-neuvième réunion (3 octobre 2024)
 - 2.2 Adoption
 - 2.3 Affaires en découlant
- 3.- Émission des diplômes
- 4.- Émission des attestations d'études – programmes courts de 2e et 3e cycles
- 5.- Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
- 6.- Nomination d'un membre à la sous-commission des études (SCE)
- 7.- Nomination de deux membres au comité institutionnel pour promouvoir la culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)

AFFAIRES COURANTES

- 8.- Information de la présidente
- 9.- Projet de création d'une concentration en informatique embarquée et de contrôle au baccalauréat en informatique (7833 et 6627)
- 10.- Projet de création d'un baccalauréat en cybersécurité
- 11.- Projet de modification au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991), au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) (7180) et au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil secondaire et jeunes adultes) (7213)
- 12.- Projet de modification au certificat en approches éducatives (4620) et à la mineure en approches éducatives (8040)
- 13.- Projet de modification de la Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement
- 14.- Projet de modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude
- 15.- Projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2025-2026
- 16.- Période d'informations et de questions
- 17.- Dépôt de documents
 - 17.1 Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes
- 18.- Prochaine réunion (2 décembre 2024 - réunion extraordinaire -)
- 19.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal :

2.1 Quatre-cent-dix-neuvième réunion (3 octobre 2024)

2.2 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-dix-neuvième réunion (3 octobre 2024), et ce, sans modification.

2.3 Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-dix-neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Émission des diplômes

Conformément à l'article 109 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 152 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CE-3389 concernant l'émission des diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4.- Émission des attestations d'études – programmes courts de 2e et 3e cycles

Conformément à la Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle et de troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CE-3390 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycles; laquelle est jointe en appendice.

5.- Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CE-3391 concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM); laquelle est jointe en appendice.

6.- **Nomination d'un membre à la sous-commission des études (SCE)**

La sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université.

La sous-commission des études, présidée par la doyenne des études, est composée de neuf (9) membres représentant les catégories suivantes :

- Sept (7) professeur·es
- Deux (2) représentants des personnes chargées de cours

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir les postes du comité.

Monsieur Martin Laberge, professeur au Département de sciences sociales, a manifesté son intérêt à renouveler son mandat au sein du présent comité.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 105 du Règlement général), est donc invitée à nommer monsieur Martin Laberge, membre à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans, à compter du 15 novembre 2024, se terminant le 14 novembre 2027.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CE-3392 concernant la nomination d'un membre à la sous-commission des études; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Nomination de deux membres au comité institutionnel pour promouvoir la culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)**

La création d'un comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement par la commission des études a été adoptée par la résolution 323-CE-2433 le 5 février 2015 (annexe 1). Ce comité est chargé de coordonner les différentes initiatives visant à la promotion d'une culture d'excellence en enseignement.

Ce comité est composé des membres suivants :

- La doyenne des études
- La directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire
- Quatre professeurs et professeuses
- Deux personnes chargées de cours
- Deux personnes étudiantes

Le secrétariat général a reçu les candidatures de madame Ruth Phillion, professeure au Département des sciences de l'éducation, ainsi que de madame Myriam Andrée Botino, étudiante au doctorat en sciences de l'éducation, lesquelles ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat au sein du comité.

Conformément à ses pouvoirs de nomination (article 105.10 du Règlement général), la commission des études est donc invitée à nommer deux membres au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement. Les mandats seront d'une durée de trois ans pour la professeure et de deux ans pour l'étudiante.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CE-3393 concernant la nomination de deux membres au comité institutionnel pour promouvoir la culture d'excellence en enseignement; laquelle est jointe en appendice.

AFFAIRES COURANTES

8.- Information de la présidente

La présidente étant absente, ce point ne comporte aucune information.

9.- **Projet de création d'une concentration en informatique embarquée et de contrôle au baccalauréat en informatique (7833 et 6627)**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de création d'une concentration en informatique embarquée et de contrôle au baccalauréat en informatique (7833 et 6627).

Le projet de création d'une concentration en informatique et de contrôle aux programmes de baccalauréat en informatique, aux cheminements régulier (7833) et coopératif (6627), s'inscrit en concordance avec les autres concentrations offertes tant à Gatineau qu'à Saint-Jérôme et le plan de développement de l'offre de programme du Département d'informatique et d'ingénierie (DII) de l'UQO.

L'ajout d'une concentration en informatique embarquée et de contrôle poursuit deux objectifs principaux : bonifier l'offre de formation au baccalauréat en informatique, cheminements régulier et coopératif de l'UQO par la diversification des champs d'études couverts par les concentrations et satisfaire à la demande grandissante des partenaires industriels des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 15 octobre 2024.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CE-3394 concernant le projet de création d'une concentration en informatique embarquée et de contrôle au baccalauréat en informatique (7833 et 6627); laquelle est jointe en appendice.

10.- **Projet de création d'un baccalauréat en cybersécurité**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de de création d'un baccalauréat en cybersécurité.

En cohérence avec les travaux amorcés par l'UQO depuis plusieurs années pour développer sa programmation en informatique, en innovation numérique et en cybersécurité, le projet de programme en cybersécurité permet d'élargir le spectre des disciplines offertes en région. Ce projet ambitieux vise à établir un programme de baccalauréat en cybersécurité comme une pierre angulaire dans la formation des futures personnes professionnelles responsables de la protection de nos infrastructures numériques. Le projet est souhaité et réfléchi depuis plusieurs années déjà. L'idée de départ est simple, soit celle de former localement des spécialistes de la cybersécurité, afin de répondre aux besoins grandissants de l'ensemble de la société québécoise et canadienne.

Le baccalauréat proposé poursuit les objectifs généraux de fournir une solide formation en cybersécurité permettant à la personne diplômée de bien saisir les aspects techniques, technologiques et organisationnels des problématiques actuelles et émergentes en matière de cybersécurité, de développer des compétences spécialisées en adéquation avec les besoins du marché du travail afin d'appréhender et de solutionner la complexité des problématiques de cybersécurité, de développer des qualités personnelles et interpersonnelles et démontrer un savoir-être et un savoir agir en milieu professionnel en vue d'appliquer les meilleures pratiques, prendre

des décisions éclairées et stratégiques en matière de cybersécurité et développer des aptitudes permettant la poursuite d'étude aux cycles supérieurs.

Sous réserve des approbations nécessaires, l'accueil de la première cohorte est prévu pour septembre 2027.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 15 octobre 2024. Suite à l'étape de la commission des études, le projet sera soumis à la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et ensuite au Comité des programmes universitaire (CPU) du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec (MES). Une fois les autorisations obtenues, le projet sera soumis au conseil d'administration de l'UQO.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite assure que les enjeux éthiques, de droit et de gouvernance sont pris en compte dans ce nouveau programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CE-3395 concernant le projet de création d'un baccalauréat en cybersécurité; laquelle est jointe en appendice.

11.- Projet de modification au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991), au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) (7180) et au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil secondaire et jeunes adultes) (7213)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991), au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) (7180) et au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil secondaire et jeunes adultes) (7213).

Le nouveau programme de Culture et citoyenneté québécoise en vigueur depuis maintenant septembre 2024 dans les écoles primaires et secondaires du Québec rend le cours REL1143 *Éthique et culture religieuse* obsolète. En tenant compte de cette nouveauté, les plans de formation des programmes ci-haut mentionnés ont été actualisés.

Le cours obligatoire REL1143 *Éthique et culture religieuse* au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991) sera remplacé par le nouveau cours obligatoire DIDXXXX *Didactique de la culture et de la citoyenneté québécoise au primaire*.

Le cours obligatoire REL1143 *Éthique et culture religieuse* au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) (7180) et au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil secondaire et jeunes adultes) (7213) sera remplacé par le nouveau cours obligatoire DIDXXXX *Didactique de la culture et de la citoyenneté québécoise en adaptation scolaire*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CE-3396 concernant le projet de modification au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991), au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) (7180) et au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil secondaire et jeunes adultes) (7213); laquelle est jointe en appendice.

12.- Projet de modification au certificat en approches éducatives (4620) et à la mineure en approches éducatives (8040)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification au certificat en approches éducatives (4620) et à la mineure en approches éducatives (8040).

En tenant compte des difficultés observées chez certaines personnes étudiantes de ces programmes à intégrer les cours des baccalauréats en éducation et de l'implantation du référentiel de compétences et son potentiel fédérateur pour s'initier à la profession enseignante, l'ajout d'un

cours obligatoire en début de parcours est proposé pour permettre l'acquisition de connaissances de base relatives au déploiement des compétences professionnelles.

Le cours obligatoire PEDXXXX *Introduction aux compétences professionnelles en enseignement* sera ajouté au plan de formation du certificat en approches éducatives (4620) de la mineure en approches éducatives (8040).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CE-3397 concernant le projet de modification au certificat en approches éducatives (4620) et à la mineure en approches éducatives (8040) laquelle est jointe en appendice.

13.- **Projet de modification de la Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification de la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement*.

Les dernières modifications à la Politique actuelle datent de 1998. Les modifications proposées permettent d'arrimer la Politique aux conventions collectives des personnes enseignantes (professeur·es et personnes chargées de cours) en ce qui concerne l'appréciation, l'évaluation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement, ainsi qu'au mandat du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU) dans l'amélioration et la valorisation de la qualité de l'enseignement. Les modifications proposées modernisent également les définitions et processus associés à ces divers volets de la qualité de l'enseignement.

La mise à jour proposée de la Politique prévoit également la modification de la procédure relative à l'administration du questionnaire d'évaluation de la qualité de l'enseignement soumis aux personnes étudiantes afin 1) d'augmenter le taux de réponse et 2) d'alléger le processus d'administration du questionnaire. Ces modifications sont basées sur la procédure implantée de manière très satisfaisante à l'UQTR.

Les discussions portent sur la précision du seuil de satisfaction globale établi à un score médian de 4/6. La doyenne des études précise que si des enjeux particuliers adviennent en lien avec ce seuil, les programmes pourront s'adresser au décanat des études.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (pour : 9 – contre : 3 – abstention : 1) d'adopter la résolution 420-CE-3398 concernant le projet de modification de la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement*; laquelle est jointe en appendice.

14.- **Projet de modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude**

La secrétaire générale soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* à la suite d'une consultation auprès des professeur·es, chargé·es de cours et étudiant·es. Ces modifications portent notamment sur la refonte du processus d'analyse des dossiers en fonction de la nature de la plainte.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CE-3399 concernant le projet de modification du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*; laquelle est jointe en appendice.

15.- **Projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2025-2026**

La répartition à la clause 8.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des professeur·es et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite a discuté avec les directions de département du projet préliminaire

de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2025-2026, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

Pour rappel, la répartition visée de 2024-2025 était de 256 postes réguliers. L'article 8,07 de la Convention collective des professeur·es de l'UQO prévoit que :

Chaque année, l'Université peut augmenter ou diminuer le nombre de postes de professeur·es jusqu'à un maximum de quatre (4) postes par rapport au nombre de postes de professeur·es de l'année précédente.

En tenant compte de l'article 8.07, pour la répartition visée 2025-2026, le nombre de postes réguliers pourrait varier entre 252 à 260 postes. Cependant, le projet de répartition des postes 2025-2026 tient compte des éléments suivants :

- Politique générale de répartition des postes de professeur;
 - des besoins exprimés par les départements;
 - des discussions tenues lors du Comité des affaires départementales sur le sujet.
- De plus, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite a tenu compte :
- du développement de l'UQO en cohérence avec les besoins régionaux en matière de Santé et Services sociaux;
 - du projet de développement de la psychologie à Saint-Jérôme afin d'avoir une offre de cours dans cette région;
 - de la poursuite de développement en informatique et génie en matière de cybersécurité;
 - de l'importance de maintenir le nombre de professeurs dans les autres secteurs;
 - des ressources financières de l'UQO.

Conformément à la Politique générale de répartition des postes de professeur, un projet de répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2025-2026 est soumis à la Commission des études, pour recommandation au Conseil d'administration.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2025-2026 :

Département de droit

- Répartition visée en 2024-2025 était de 9 postes réguliers;
- Ajout de deux (2) postes en droit à Gatineau;
- La répartition visée pour 2025-2026 sera de 11 postes réguliers, soit deux (2) postes de plus qu'à la répartition effective 2024-2025.

Département de psychoéducation et psychologie

- Répartition visée en 2024-2025 était de 38 postes réguliers;
- Un (1) poste vacant en psychoéducation à Saint-Jérôme à combler;
- Ajout d'un (1) nouveau poste en psychoéducation à Gatineau;
- Ajout de quatre (4) nouveaux postes en psychologie à Saint-Jérôme afin d'offrir les programmes de psychologie à Saint-Jérôme;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 43 postes réguliers, soit cinq (5) postes de plus qu'à la répartition effective 2024-2025.

Département de relations industrielles

- La répartition visée en 2024-2025 est de 12 postes réguliers. Cependant aucun poste ne s'est libéré en cours d'année, qui fait actuellement 13 postes effectifs;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 13 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Département de travail social

- La répartition visée en 2024-2025 était de 19 postes réguliers;
- Un (1) poste vacant en fondements sociologiques du travail et méthodologie de la recherche à Saint-Jérôme à combler;
- Un (1) poste vacant en intervention psychosocial de groupe à Gatineau à combler;
- Un (1) nouveau poste en fondements sociologiques du travail et méthodologie de la recherche à Gatineau;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 20 postes réguliers, soit un poste de plus qu'à la répartition effective 2024-2025.

Département des sciences administratives

- La répartition visée en 2024-2025 était de 34 postes réguliers;
- Il y a eu quatre (4) départs au cours de l'année 2024-2025;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 30 postes réguliers, soit quatre (4) postes de moins que la répartition effective 2024-2025.

Département des sciences comptables

- La répartition visée pour 2024-2025 était de 12 postes réguliers;
- Deux (2) postes vacants en comptabilité financière à Gatineau à combler;
- Un (1) poste vacant en certification à Gatineau à combler;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 12 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Département des sciences de l'éducation

- La répartition visée en 2024-2025 était de 32 postes réguliers;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 32 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Département des sciences infirmières

- La répartition visée en 2024-2025 était de 31 postes réguliers;
- Un (1) poste vacant en intervention infirmière à Gatineau à combler;
- Ajout d'un (1) nouveau poste en intervention infirmière à Saint-Jérôme;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 32 postes réguliers, soit 1 de plus qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Département des sciences naturelles

- La répartition visée en 2024-2025 était de 13 postes réguliers;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 est de 13 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Département des sciences sociales

- La répartition visée en 2024-2025 était de 19 postes réguliers. Cependant aucun poste ne s'est libéré en cours d'année, qui fait actuellement 20 postes effectifs;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 20 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Département d'informatique et d'ingénierie

- La répartition visée en 2024-2025 était de 22 postes réguliers;
- Ajout d'un (1) nouveau poste au secteur génie à Gatineau;
- Ajout d'un (1) nouveau poste au secteur informatique à Gatineau;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 est de 24 postes réguliers, soit 2 de plus qu'à la répartition effective de 2024-2025.

École interdisciplinaire de la santé

- La répartition visée en 2024-2025 était de 5 postes réguliers;
- Ajout de deux (2) nouveaux postes en kinésiologie à Gatineau;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 7 postes réguliers.

École des arts et cultures

- La répartition visée en 2024-2025 était de 10 postes réguliers;
- Ainsi, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 10 postes réguliers, soit le même nombre qu'à la répartition effective de 2024-2025.

Considérant tous les éléments mentionnés auparavant, la répartition visée pour 2025-2026 sera de 267 postes, soit 11 postes de plus que celle déterminée en 2024-2025.

Les membres du département des sciences administratives expriment des préoccupations concernant la réduction des postes dans leur département, notamment en raison de la disparition de postes dans le certificat en droit de l'entreprise et du travail. Ils soulignent que seulement 15% des cours sont dispensés par des professeurs, le reste étant assuré par des chargés de cours. Un membre déplore trois départs à la retraite et un poste non-renouvelés, ainsi qu'une légère baisse des effectifs étudiants, bien que cette tendance semble se stabiliser. Ils mentionnent également

l'élaboration de projet de doctorat, et font remarquer l'absence de relève pour les postes en gestion de projet, malgré une hausse du nombre d'étudiants inscrits.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite explique que la répartition des postes a été décidée en assemblée départementale, avec un large soutien. Il met en avant l'effort de co-construction et les échanges positifs avec d'autres départements. Il précise que l'ajout de 11 postes au sein de l'UQO dépasse les attentes conventionnelles et se réjouit d'apprendre la réactivation du projet de doctorat, après une longue période sans nouvelles. Il rappelle également que l'ajout de postes au département de droit est une obligation imposée par le ministère. Enfin, il reconnaît que la perte de postes entraîne souvent une précarité.

En sciences de l'éducation, il est exprimé que les postes de suppléants sont source d'insécurité, notamment car ils sont financés par des subventions spéciales. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite reconnaît cette insécurité, toutefois, ces subventions représentent un levier pour la croissance.

(Martin X. Noël quitte la séance à 10 h 24).

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (pour : 8 – contre : 4 – abstention : 1) d'adopter la résolution 420-CE-3400 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2024-2025; laquelle est jointe en appendice.

(Laura Ramos quitte la séance à 10 h 30).

16.- Période d'informations et de questions

Mise à jour des mosaïques de portraits à l'UQO

Un membre constate que les mosaïques de photographies qui ornent les murs des pavillons de l'UQO sont désuètes. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite fait le même constat. La direction des communications et du recrutement est avisée de la situation.

Parcours Voie d'accès

Un membre a observé que, dans le parcours voie d'accès, certaines activités étaient suivies par plus de 50 étudiants. Il suggère de dédoubler le cours. En réponse, la doyenne des études indique qu'elle va examiner la situation. Elle précise que 14 étudiants bénéficient d'un suivi individuel au Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire et souligne l'importance pour les étudiants du parcours de pouvoir côtoyer d'autres étudiants.

Quorum à la commission des études

Fréquemment, des courriels sont envoyés relativement à des enjeux de quorum en lien avec les réunions de la commission des études. Un membre manifeste son inquiétude face aux difficultés à mobiliser les membres. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite répond que des actions seront prises à brève échéance à ce sujet.

(Simon Beaudry et Adel El Zaïm quittent la séance à 10 h 34).

Horaire de la commission des études

Une membre s'interroge sur la possibilité de modifier l'horaire des rencontres de la commission des études. En réponse, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite indique que cela provoquerait une réaction en chaîne concernant la disponibilité des membres.

17.- **Dépôt de documents**

17.1 **Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes**

18.- **Prochaine réunion (2 décembre 2024 - réunion extraordinaire -)**

19.- **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 40.

Original signé par :

Original signé par :

Vincent Beauséjour
Le président d'assemblée

Sophie Ouellet
La secrétaire générale